

Certification complémentaire

Langues et cultures de l'antiquité

Académie de Lille

RAPPORT DU JURY

Session 2022

Le présent rapport du jury de la certification complémentaire « Langues et cultures de l'antiquité » a vocation de rappeler plusieurs attentes du jury et de fournir d'autres conseils aux futurs candidats que nous espérons nombreux. Pour rappel, sur le site académique <https://pedagogie.ac-lille.fr/langues-cultures-antiquite/>, sont en ligne les rapports des sessions précédentes, desquels ce document se veut complémentaire.

Composition du jury

Bruno STEMMER	Président du jury IA-IPR de Lettres en charge du dossier LCA
Christophe CAFFIER	Professeur agrégé de Lettres Classiques Lycée Faidherbe, Lille
Arnaud DUBOIS	Chargé d'une mission d'inspection Professeur agrégé de Lettres Classiques Lycée Châtelet, Douai
Isabelle DUCROUX	Professeur certifié de Lettres Classiques Collège Les Dentelliers, Calais
Jean-Marc VERCRUYSSÉ	Maître de Conférences en langue et littérature latines Université d'Artois, Arras
Estelle ZYMNY	Professeur agrégé de Lettres Classiques Lycée Darchicourt, Hénin-Beaumont

Cinq professeurs se sont présentés cette année à l'examen de certification complémentaire « Langues et culture de l'antiquité – Latin », quatre professeurs de Lettres Modernes et un professeur d'Histoire-Géographie. Deux de ces candidats ne dispensent pas l'enseignement LCA – Latin, mais ont cherché à faire valoir leurs compétences et espèrent l'enseigner prochainement.

Montrant à chaque fois une véritable appétence pour la culture et la langue latines, mais également pour les réflexions didactique et pédagogique propres à cette discipline, les candidats de la session 2022 ont montré au jury un véritable investissement, dans l'enseignement, le cas échéant, comme dans la préparation de l'épreuve.

Les notes suivantes ont été attribuées : 9/20, 11/20, 12/20, 13/20 et 14/20. En conséquence, quatre candidats ont été reçus.

Voici les remarques et recommandations que les membres du jury souhaitent adresser aux prochains candidats, quoiqu'ils reconnaissent volontiers que plusieurs aspects des rapports précédents ont été retenus et appliqués.

Le déroulement de l'épreuve

Comme l'an dernier, le jury regrette que les dossiers puissent comporter des erreurs. S'il apprécie une autocorrection spontanée et immédiate, dans la partie de présentation ou au début de l'entretien avec les membres du jury, il serait évidemment préférable que les dossiers ne soient ni lacunaires ni erronés, de manière surtout à ne pas susciter doutes et questionnements avant le déroulement de l'examen. De plus, même si les interrogateurs apprécient que les dossiers fassent état de l'investissement des professeurs, les candidats devraient veiller à ne pas les charger d'un surplus de documents, ne serait-ce que pour respecter les Instructions Officielles et les recommandations du *vademecum*. Inversement, un dossier se réduisait à une présentation circonstanciée, mais sans aucun appui sur des documents de cours, ni textes ni leçons ni exercices ni évaluations. Or, ces documents permettent au jury de trouver des points d'appui précis, nécessaires à une discussion stimulante et efficace au cours de l'entretien, et donc propices à une juste évaluation des compétences didactiques et pédagogiques des candidats et de leurs façons de conduire concrètement le cours.

Pour rappel, l'épreuve se compose de deux moments : une présentation, d'une durée maximale de 10 minutes, et un entretien avec le jury, d'une durée maximale de 20 minutes. Cette année, aucune prestation n'a dû être interrompue au bout des 10 minutes réglementaires : le jury l'apprécie d'autant plus que cela avait pu être regretté en 2021. Cependant, un seul candidat, manifestement préparé par une répétition d'une prestation correctement calibrée, a profité des 10 premières minutes de l'épreuve pour produire une présentation à la fois complète et originale. Une présentation a duré 5 minutes et les trois autres environ 7 minutes. Le jury recommande donc aux prochains candidats de mieux gérer leur temps pour préciser davantage leurs motivations, mais aussi les démarches mises en œuvre en classe.

Pour autant, la première partie de l'épreuve peut ne pas consister en une simple reprise du dossier que le jury a préalablement lu. Comme le jury en faisait l'hypothèse en 2021, « *le candidat pourrait [...] expliquer et expliciter un point privilégié de sa démarche didactique : le traitement de la langue ou d'un point de grammaire, une activité de traduction, une progression culturelle, etc.* » Cela permettrait donc d'enrichir le dossier

présenté et peut-être même de répondre à certains questionnements avant l'entretien lui-même. C'est d'ailleurs ce qu'a proposé le candidat qui a obtenu la note de 14/20, corrigeant spontanément ainsi des erreurs, précisant sa démarche et permettant ainsi une discussion postérieure plus féconde.

A propos des séquences proposées

Le jury est attentif à la cohérence globale des séances à l'intérieur d'une séquence. En effet, certaines propositions semblent tout à fait intéressantes et pertinentes, tant sur le plan de la problématisation littéraire ou civilisationnelle, que sur celui du respect des programmes fixés par les Instructions Officielles. Cependant, certains projets interrogent quant à leur faisabilité en classe. Il importe donc que le projet présenté soit à la fois pertinent et riche, mais aussi équilibré et réalisable dans le cadre contraint d'une classe et de son calendrier.

Le jury apprécierait également que les candidats soient plus précis à propos des évaluations des acquis des élèves, en cohérence avec le projet de la séquence, mais aussi et surtout en cohérence avec la progression linguistique fixée : les candidats pourraient ainsi fournir un sujet d'évaluation voire une copie d'élève.

A propos de la langue et la traduction.

Puisque l'enseignement du latin repose en très grande partie sur l'apprentissage de la langue, une attention particulière est portée par les membres du jury sur la mise en perspective de la progression linguistique mise en œuvre en classe ou potentiellement mise en œuvre. Le dossier doit donc permettre d'apprécier, au niveau de la séquence par exemple, mais aussi au niveau de la progression annuelle, comment le professeur mène ses élèves sur le chemin de l'acquisition des éléments de langue, au cours de la séance (prérequis, points grammaticaux réactivés, éléments à acquérir), ou bien de séance en séance au cours de la séquence. En ce sens, la présentation d'une progression annuelle doit permettre d'évaluer les objectifs linguistiques fixés par le professeur ainsi que la logique qui les sous-tend, en regard des Instructions Officielles. Le jury a pu regretter, par exemple, qu'une séquence imaginée pour une classe de Seconde ne précise pas suffisamment comment les bases grammaticales auraient pu être réactivées en début d'année scolaire ni comment l'approche des participes et de l'ablatif absolu était préparée en amont puis gérée au cours de la séquence. Il importe donc que le dossier ou la présentation soit précis sur ce point, au moins au niveau d'une séance.

De même, le professeur doit démontrer aux membres du jury comment il mène ses élèves sur le chemin, certes progressif, âpre et sinueux, de la traduction : peut-être par l'intuition de la lecture collectivement négociée en classe, sans passer par la traduction ; peut-être par la traduction lacunaire ; peut-être enfin par des exercices de traduction, dont la méthode mise en place avec la classe doit être présentée au jury. A propos des cas, par exemple, le candidat doit pouvoir préciser quels sont les cas connus au stade de telle ou telle séance, de quelles déclinaisons les élèves sont en mesure de repérer les formes, etc.

Enfin, les candidats doivent aussi montrer leur capacité à bien choisir une traduction en regard d'un texte quand ils en proposent une : un candidat a par exemple proposé une traduction qui présentait plusieurs formes verbales au passif, mais le passif n'était pas l'objet de la leçon de la séance et n'était pas même considéré comme acquis par le professeur. Dès lors, le candidat doit montrer son aptitude à retravailler la traduction

d'un texte, s'il en a besoin pour une meilleure gestion des difficultés posées par un extrait.

En outre, le jury a particulièrement apprécié les démarches dynamiques engagées par les candidats pour promouvoir les enseignements de LCA dans les différents établissements et encourage les prochains candidats à mettre en valeur ce type d'actions : cette année, par exemple, ont été présentés, et valorisés, des projets mis en œuvre avec des classes de CM2 ou de SEGPA, mais aussi un concours de traduction organisé en classe de Sixième, en lien avec les professeurs de Français et dans la perspective d'une promotion de l'option dès la classe de Cinquième. Cela a permis au jury de voir en ces candidats de solides soutiens aux professeurs de Lettres Classiques, qui bien souvent doivent, pour de multiples raisons, s'investir dans des projets qui dépassent le cadre de la classe.

Enfin, le jury conseille aux futurs candidats de ne pas hésiter à suivre quelques séances menées par des professeurs de Lettres Classiques, pour peu que ceux-ci l'acceptent : sans doute trouveraient-ils des réponses à certaines questions soulevées à l'épreuve de l'enseignement d'une discipline aussi riche et plurielle que ne le sont les LCA, et leurs candidatures n'en seraient que plus solides.